

# COMMUNE DE BAZOCHES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2024

Convocation : 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Valérie GOUSSOT

**Excusé** : Bertrand DELAVault

**Secrétaire de séance** : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

### 1) **DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le conseil autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, afin de pouvoir régler une facture relative à la maîtrise d'œuvre (restauration de l'église) d'un montant de 2 887.14 € et une facture concernant la mise en œuvre de l'insertion sociale dans le marché de travaux de l'église d'un montant de 669 €.

### 2) **ACTUALISATION DELIBERATION RIFSEEP**

Le conseil valide l'actualisation de la délibération mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel suite à l'avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

### 3) **VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Le conseil valide la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat suite à la décision du conseil municipal du 24 novembre 2023 et à l'avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

### 4) **DELIBERATION LOI D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 24/11/2023 par laquelle ils avaient fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération

Conformément à cette délibération :

Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 16/12/2023.

Le Maire présente le bilan de cette concertation : 4 personnes ont consigné des observations sur le registre ; 8 personnes étaient présentes en réunion publique.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages sont identifiées :

- Zones d'accélération - éolien :

Des contraintes règlementaires interdisent de zoner : la commune est entièrement concernée par un réseau très basse altitude pour l'aéronautique militaire.

- Zones d'accélération – photovoltaïque au sol :

Deux secteurs : A pour environ 10 hectares situé au sud des bois communaux et B pour environ 43 hectares situé à l'Est de Champignolles entre la route d'Empury et les bois de Bazoches sont retenus comme zone d'accélération pour des projets « photovoltaïques au sol ».

- Zones d'accélération – solaire thermique– bois énergies et géothermie :

La totalité des zones Ua-AU-Ue-Nh-Nt et A du PLU correspondant à la totalité des zones bâties ou à bâtir de la commune sont retenues comme zone d'accélération pour ces projets.

- Zones d'accélération – méthanisation :

La totalité des zones A du PLU correspondant à l'environnement des bâtiments d'exploitation est retenue comme zone d'accélération pour des projets de « méthanisation ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, Identifie les zones d'accélération exposées ci-avant et charge le Maire de notifier la présente délibération.

**5) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE LA FOURRIERE ANIMALE**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale avec le Refuge de Thiernay – Défense et protection des Animaux de la Nièvre et du Centre.

Ce contrat est prévu pour une période de 5 ans avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il pourra être reconduit, par tacite reconduction, au moins une fois, jusqu'au 31/12/2033.

**6) DEVIS RADARS PEDAGOGIQUES**

Le maire présente deux devis pour le remplacement des radars pédagogiques. Le montant du 1<sup>er</sup> devis s'élève à 4 536 € TTC, le montant du second devis est de 3 240 € TTC.

Le conseil municipal décide d'incorporer le changement des radars au projet de l'étude de sécurisation de la traversée du bourg.

**7) CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR**

Le conseil autorise le maire à signer un nouveau contrat de location du photocopieur avec la société Toshiba pour un montant trimestriel de 556.72 € aux mêmes conditions que le contrat précédent dont le coût trimestriel était de 812.65 €.

**8) DEMANDE D'AIDE DE L'ASSOCIATION « LES NUITS MUSICALES DE BAZOCHES »**

Le Maire expose au conseil municipal un courrier de l'association des Nuits musicales de Bazoches pour une demande de subvention.

L'association des Nuits musicales de Bazoches explique que malgré le succès du festival 2023, elle est en difficulté suite au désengagement des financeurs publics et aux hausses des charges sociales relatives à la rémunération des artistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention, décide d'attribuer exceptionnellement, au vu du contexte, une aide de 4 000 €.

**9) DEMANDE D'AIDE**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de M. et Mme Perrier pour leur fille qui souhaite partir au ski, avec le centre social intercommunal des Portes du Morvan bénéficiant déjà d'une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas attribuer d'aide financière.

**10) CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention financière présentée par la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de régir l'aide financière qu'elle apporte pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde de l'église Saint Hilaire.

La Fondation du Patrimoine s'engage à accorder une aide financière de 6 000 € correspondant à 20% de l'objectif de collecte de 30 000 €.

Si cet objectif de collecte n'est pas atteint au moment de la clôture, le montant de l'aide financière sera calculé au prorata du montant des dons réellement collectés.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Hess louera l'appartement communal au-dessus de la mairie à compter de mi-février, pendant la durée des travaux de sa maison.
- Point sur le dossier des travaux de l'église : Les subventions de la DRAC, de la Région et de la Camosine sont acquises. Une réponse sur la demande d'aide au Département (Contrat-cadre) est prévue fin avril, celle pour la Sauvegarde de l'Art Français devrait nous parvenir fin mars. Un devis pour la restauration des décors peints de 27 000 € va être renégocier.
- Installation de l'entreprise couverture et charpente d'Aurélien et Anthony Goussot à Bazoches à compter du 1<sup>er</sup> avril.